

Quelques sénateurs: Adopté.

Le président: L'article 18 est-il adopté?

Quelques sénateurs: Adopté.

Le président: Le sénateur Grosart aimerait proposer un amendement à l'article 19.

Le sénateur Grosart: Je propose l'amendement suivant. A la page 8, que l'article 19 soit retranché et remplacé par les mots que voici:

"19. Le Centre est réputé,

(a) aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, une organisation au Canada telle que la décrit l'alinéa (e) du paragraphe (1) de l'article 62 de ladite loi; et

(b) aux fins de la *Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès*, une organisation au Canada telle que la décrit le sous-alinéa (i) de l'alinéa (d) du paragraphe (1) de l'article 7 de ladite loi."

Le but de l'amendement est de retrancher les mots "de charité" de l'article. Ce n'est peut-être qu'une question de sémantique mais il faut éviter que quelqu'un dans un pays en voie de développement ou ailleurs lise la loi et se dise: "Les Canadiens s'imaginent qu'ils nous font la charité".

L'amendement ne change pas les conséquences juridiques de l'article tel qu'il se lit maintenant. Il évite simplement l'expression "de charité".

Le président: J'aimerais confirmer les dernières paroles du sénateur Grosart. M. James Ryan, Chef de la Direction exécutive du ministère de la Justice est avec nous. Et M. Hopkins me dit que le changement proposé n'enlèverait rien au sens et qu'il resterait évident que les dépenses seraient déductibles. J'appuie du fauteuil le retranchement des mots "de charité".

M. Hopkins: Oui. Nous le changerons pour y faire mention de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le sénateur Pearson: Est-ce que les mots "de charité" n'avaient pas été inclus précisément pour proposer que certains pays pourraient avancer des fonds au Centre?

Le sénateur Grosart: Il est question de cela ailleurs dans la loi.

Le président: Je crois que vous avez raison et qu'à notre époque, il est plus sage d'éviter le mot "charité".

Tous ceux qui appuient l'amendement?

Quelques hon. sénateurs: D'accord.

Le président: Ceux qui sont en faveur de l'article tel qu'il a été amendé?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: L'article 20 est-il adopté?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: L'article 21 est-il adopté?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: L'article 22 est-il adopté?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: Le titre est-il adopté?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: Le bill amendé est-il adopté?

Quelques hon. sénateurs: Adopté.

Le président: Dois-je faire rapport du bill en conséquence?

Quelques hon. sénateurs: Entendu.

La séance est levée.